

<b>Objectif du programme de formation</b>	<b>Acquisition de la qualification d'Accompagnant Educatif et Social</b>
<b>Diplôme préparé</b>	<b>Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social (DEAES niveau 3)</b>
<b>Contenus</b>	<p><b>Programme réglementaire (arrêtés interministériels)</b></p> <p>La formation théorique et pratique se décompose en cinq blocs de compétences composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.</p> <p>La répartition du volume de formation théorique par bloc de compétence est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>BC1</b> « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures d'enseignements.</li> <li>• <b>BC2</b> « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignements.</li> <li>• <b>BC3</b> « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures d'enseignements.</li> <li>• <b>BC4</b> « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures d'enseignements.</li> <li>• <b>BC5</b> « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures d'enseignements.</li> </ul> <p>La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences.</p>
<b>Durée de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>567 heures théoriques, dont 21 heures AFGSU ;</b></li> <li>• <b>1 stage de 140 heures.</b></li> </ul> <p>Calendrier prévisionnel de formation consultable sur notre site web.</p>
<b>Financement du coût pédagogique de la formation par la voie de l'apprentissage : prise en charge par l'OPCO</b>	<p><b>Application du Forfait France Compétences.</b></p> <p><b>Merci de prendre contact avec l'Institut Saint-Laurent.</b></p> <p><i>A titre d'exemple, le forfait appliqué pour la branche du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif (CPNE n°62) est le suivant au 15/10/2023 : 7 619 € par an.</i></p>
<b>Engagement</b>	<p>La Directrice de l'Institut Saint-Laurent s'engage à assurer le programme de formation réglementaire d'« Accompagnant Educatif et Social », selon un dispositif pédagogique spécifique à la filière. Des attestations de présence ainsi que des feuilles d'émargement seront régulièrement adressées à l'employeur avec le volume horaire.</p>

